



ptz, prêt patronal et location

Par **linette3**, le **24/08/2011** à **11:52**

Bonjour

Je viens d'acheter un logement à l'aide du PTZ PLUS, du prêt 1% patronal et d'un prêt octroyé par la mutuelle de l'entreprise.

Tous ces prêts sont attribués sous la condition d'acquérir l'appartement en tant que résidence principale.

L'an prochain, je compte me marier, et donc déménager sur Paris (je suis actuellement sur Marseille). Je vais changer également d'employeur (et non pas être mutée).

Je n'aurais donc plus comme résidence principale le logement acquis avec ces prêts aidés.

Ma question est la suivante: puis je le louer dans la mesure où je pars dans une autre ville? (pas à la suite d'une mutation)

Sinon puis je le garder en continuant à payer le crédit (ma crainte est que le FISC s'aperçoive de mon déménagement et me sanctionne).

Merci de toutes vos réponses.

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **14:09**

Au delà de l'aspect PTZ, louer en étant à 800 km du bien, c'est imprudent, extrêmement imprudent (il faut être proche pour régler les problèmes, même si on prend une agence, pour surveiller ce qui se passe)

Pensez aussi que louer c'est un investissement, que tout investissement est risqué. Si vous ne pouvez pas tenir deux ans sans toucher le moindre loyer, tout en payant les charges de copro, payant les échéances du prêt et éventuellement réparer un logement dévasté, ne louez pas.